

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : RHAC-2017-004
Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue
Service : Relations du travail, de la santé et de la sécurité
Objet : Amendement à la convention collective des cols blancs 2015-2019
Date : Décembre 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 7 avril 2015, le conseil de la Ville autorisait, par la résolution CV-2015-03-49, le renouvellement et la signature de la convention collective des membres du personnel col blanc ainsi que la signature des lettres d'entente qui en font partie.

Dans un premier temps, l'employeur a procédé au comblement des postes réguliers prévus à la lettre d'entente LE-2015-06. Une fois le comblement des postes terminé, il est prévu à la lettre d'entente LE-2015-05 de procéder à une mise à jour de la lettre d'entente LE-2015-05. Cette mise à jour a été effectuée et les modifications se retrouvent dans la lettre d'entente LE-2016-04 à intervenir entre les parties. De plus, il fût requis de procéder à certains amendements à la convention collective touchant la modification de titre d'emploi et l'ajustement d'horaire pour certains employés cols blancs.

Après discussions, les parties se sont entendues et proposent un amendement à la convention collective.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
EPA	AUCUN			
DEV – Salaire		16 855 \$		
BM		4 045 \$		
Total		20 900 \$		
DG – Salaire		3 913 \$		
BM		939 \$		
Total		4 852 \$		

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires DEV Oui Non
 Disponibilités budgétaires DG Oui Non

Commentaires : Les coûts additionnels seront intégrés aux budgets 2018 et suivants.

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : DEV : 02-620-00-141 et 02-620-00-289
 DG : 02-131-00-141 et 02-131-00-289
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____ Date : ____/____/2017

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 7 février et CV du 13 février 2017

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Johanne Vaillancourt, chef de service	Janvier 2017	
Yves Tardif, coordonnateur	Janvier 2017	Validation financière

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser Monsieur le Maire et Madame la Greffière par intérim à signer l'entente de transaction et quittance à intervenir avec une employée cadre.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Jacques Nadeau</u>		Titre d'emploi : <u>chef de service – RT SST</u>	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u>Jacques Nadeau</u>		Date : <u>31/01/2017</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la
Direction générale : [Signature] Date : 21/1 /2017